

**ENTENTE CANADA-ALBERTA
RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ
ET À L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE 2019-2020**

ACCORD DE MODIFICATION

ENTRE

**SA MAJESTÉ LA REINE EN CHEF DU CANADA,
REPRÉSENTÉE PAR LA MINISTRE DES LANGUES OFFICIELLES
(ci-après appelée « Canada »),**

ET

**SA MAJESTÉ LA REINE EN CHEF DE L'ALBERTA,
REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

ET

**PAR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(ci-après appelé « Alberta »)**

ATTENDU qu'un *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde de 2019-2020 à 2022-2023 entre le Canada et les provinces et les territoires*, ci-après appelé le « Protocole », a été conclu le 26 février 2020;

ATTENDU que l'*Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018* (« l'Entente Canada-Alberta ») entre le gouvernement du Canada (« Canada ») et le gouvernement de l'Alberta (« Alberta ») a été conclue le 26 mars 2014 et a été modifiée par l'*Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2018-2019*, conclue le 27 mars 2019 (« l'Entente Canada-Alberta »);

ATTENDU qu'en attendant que soit conclue la prochaine entente bilatérale pluriannuelle Canada-Alberta, le Canada accepte de fournir à l'Alberta un financement en vertu des conditions de ces arrangements provisoires, sous réserve de l'affectation de fonds par le Parlement et le maintien des niveaux budgétaires actuels et prévus pour le programme Développement des communautés de langue officielle et le programme Mise en valeur des langues officielles;

ET ATTENDU que le Canada et l'Alberta souhaitent prolonger et modifier l'Entente Canada-Alberta;

EN CONSÉQUENCE, la présente entente confirme que les Parties conviennent de ce qui suit:

1. Durée de l'Entente Canada-Alberta

Le paragraphe 18.2 de l'Entente Canada-Alberta est entièrement supprimée et remplacée par ce qui suit :

« 18.2 Toutes les contributions devant être versées par le Canada en conformité avec les dispositions de la présente entente ne visent que les initiatives réalisées dans la mise en œuvre du plan d'action (annexe 2) et les dépenses engagées par l'Alberta pour la période commençant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 31 mars 2020. »

2. Modalités de l'Entente Canada-Alberta

Pour l'exercice 2019-2020, les conditions de l'Entente Canada-Alberta continueront de s'appliquer sous réserve des dispositions suivantes :

2.1. Plan d'action

Un plan d'action pour l'exercice 2019-2020 (annexe 2 ci-jointe) fournira, pour chaque objectif linguistique :

- a) les initiatives de l'Alberta correspondant à chaque axe d'intervention financé;
- b) au moins un indicateur et une cible de rendement pour chaque axe d'intervention financé; et

- c) une ventilation pour l'exercice 2019-2020 des contributions du Canada et du gouvernement provincial à l'égard des dépenses prévues pour chaque axe d'intervention financé, ainsi que les dépenses annuelles totales prévues par initiative.

2.2. Rapports

L'Alberta accepte de fournir au Canada, avant le 30 septembre 2020, un rapport annuel pour l'exercice financier 2019-2020, comprenant les éléments suivants :

- a) un état financier final des contributions et des dépenses réelles liées au plan d'action de l'Alberta;
- b) une indication sommaire de l'état de réalisation des initiatives du plan d'action; et
- c) une explication quant aux modifications significatives de l'échéancier et du budget prévus, le cas échéant.

L'Alberta accepte de fournir au Canada, avant le 30 septembre 2020, un rapport périodique couvrant les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, contenant les éléments suivants:

- a) les principales activités réalisées dans le cadre de chaque initiative; et
- b) un rapport d'avancement, basé sur les indicateurs, les cibles et les délais prévus, en vue d'atteindre les objectifs du plan d'action de l'Alberta.

2.3. Contribution au titre du plan d'action

Sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement, du maintien par la ministre fédérale des niveaux budgétaires courants et prévus jusqu'au 31 mars 2020, du programme Développement des communautés de langue officielle, volet Éducation dans la langue de la minorité et du programme Mise en valeur des langues officielles, volet Apprentissage de la langue seconde, le Canada s'engage à contribuer aux dépenses admissibles engagées par l'Alberta pour les initiatives décrites dans son plan d'action. La contribution financière du Canada totalisera le moindre d'un montant maximal de quatorze millions deux cent cinq mille huit cent vingt-cinq dollars (14 205 825 \$) ou de la somme de 50 pour cent du total des dépenses admissibles engagées pour la durée de la présente entente, ou :

Exercice financier	Langue de la minorité	Langue seconde	Total
2019-2020	5 310 966 \$	8 894 859 \$	14 205 825 \$

Cette contribution sera versée de la façon suivante :

- a) le premier paiement anticipé représentant quatre-vingt pour cent (80 %) de la contribution du Canada sera versé après la signature de la présente entente qui inclura le plan d'action de l'Alberta mis à jour pour 2019-2020, à condition que les exigences de versements liées à l'Entente Canada-Alberta aient été satisfaites;
- b) le deuxième et dernier paiement, n'excédant pas le solde de la contribution du Canada au titre du plan d'action pour 2019-2020, sera versé sous réserve de la réception et de l'acceptation par le Canada d'un état financier final de l'exercice financier 2019-2020 et d'un rapport périodique couvrant les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020 qui reflètent les engagements pris par l'Alberta.

2.4. Contribution complémentaire

Le Canada pourra verser à l'Alberta une contribution complémentaire pour tout autre projet ou toute autre initiative qui aura fait l'objet d'un accord préalable entre le Canada et l'Alberta, y compris un nouveau financement disponible pour l'infrastructure d'éducation communautaire de 2019-2020. Le Canada et l'Alberta conviendront du montant attribué aux projets ou initiatives pouvant bénéficier d'une contribution complémentaire. Ces projets ou initiatives, présentés sous forme de plan d'action, devront être consignés dans un document qui sera annexé au plan d'action mis à jour pour 2019-2020 et en feront partie intégrante.

3. Annexe 1 (Modalités et conditions administratives générales)

L'annexe 1 ci-jointe remplace l'annexe 1 de l'Entente Canada-Alberta.

4. Annexe 2 (Plan d'action de l'Alberta)

L'annexe 2 ci-jointe s'ajoute à l'annexe 2 de l'Entente Canada-Alberta.

5. Ratification

La présente entente peut être ratifiée en plusieurs exemplaires. Dans ce cas, (i) les contreparties ensemble constituent une seule entente et (ii) la transmission de l'entente par télécopieur ou par courrier électronique en format PDF constitue une bonne livraison.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont donné leur accord au présent accord de modification.

AU NOM DU CANADA

AU NOM DE L'ALBERTA

original signed

L'honorable Mélanie Joly
Ministre des Langues officielles

le 30 mars 2020
Date

original signed

L'honorable Adriana LaGrange
Ministre de l'Éducation

April 29, 2020
Date

original signed

Témoin

original signed

L'honorable Demetrios Nicolaides
Ministre de l'Enseignement supérieur

April 29, 2020
Date

Approuvé aux termes de la Loi sur
l'organisation du gouvernement :

original signed

Relations intergouvernementales, Conseil exécutif

Apr 30, 2020
Date

MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

1. MODALITÉS DE PAIEMENT

1.1 Plan d'action pluriannuel (2013-2014 à 2019-2020)

Les contributions annuelles du Canada au plan d'action de l'Alberta (annexe 2) prévues au paragraphe 4.2 de la présente entente seront versées de la façon suivante :

1.1.1 Premier exercice financier (2013-2014)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Acceptation du plan d'action par le Canada et signature de la présente entente 2. Exigences liées à l' <i>Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013</i> satisfaites		
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2013-2014)	État financier provisoire	Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2013 Prévisions : du 1 ^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014	31 mars 2014
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2013-2014)	Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	31 mars 2015

1.1.2 Deuxième exercice financier (2014-2015)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin 2014
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2014-2015)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. État financier provisoire	Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2014 Prévisions : du 1 ^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015	31 mars 2015 31 mars 2015
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2014-2015)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015	31 mars 2015 31 mars 2016

1.1.3 Troisième exercice financier (2015-2016)

Paielements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin 2015
Aucun paiement	Rapport périodique	Données les plus récentes dont dispose le gouvernement provincial au moment de la préparation du rapport	30 septembre 2015
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2015-2016)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. État financier provisoire	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2015 Prévisions : du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016	31 mars 2016 31 mars 2016
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2015-2016)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	31 mars 2016 31 mars 2017
Le rapport périodique devra être finalisé et accepté par le Canada avant que le deuxième paiement soit versé.			

1.1.4 Quatrième exercice financier (2016-2017)

Paielements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin 2016
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2016-2017)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. État financier provisoire	Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2016 Prévisions : du 1 ^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017	31 mars 2017 31 mars 2017
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2016-2017)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	31 mars 2017 31 mars 2018

1.1.5 Cinquième exercice financier (2017-2018)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin 2017
Aucun paiement	Rapport périodique	Données les plus récentes dont dispose le gouvernement provincial au moment de la préparation du rapport	30 septembre 2017
Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2017-2018)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent	Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	31 mars 2018
	2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	31 mars 2019

Le rapport périodique devra être finalisé et accepté par le Canada avant que le deuxième paiement soit versé.

1.1.6 Sixième exercice financier (2018-2019)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	Acceptation du plan d'action par le Canada et signature de la présente entente		
Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2018-2019)	Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	30 septembre 2019

1.1.7 Septième exercice financier (2019-2020)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	Acceptation du plan d'action par le Canada et signature de la présente entente		
Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice 2019-2020)	Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	30 septembre 2020
	Rapport périodique	Données les plus récentes dont dispose le gouvernement provincial au moment de la préparation du rapport	30 septembre 2020

1.2 Projets complémentaires

Les contributions complémentaires du Canada à l'Alberta pour les projets financés dans le cadre des dispositions prévues au paragraphe 4.5 de la présente entente seront versées de la façon suivante :

1.2.1 Pour les projets d'un an

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	Approbation du projet		
Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice en cours)	Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice suivant

1.2.2 Pour les projets pluriannuels

a) Premier exercice financier

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	Approbation du projet		
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice en cours)	État financier provisoire	Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre de l'exercice en cours Prévisions : du 1 ^{er} octobre au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice en cours
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice en cours)	Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice suivant
Si le deuxième paiement est le dernier paiement de la contribution du Canada, ce paiement sera retenu jusqu'à ce que le Canada obtienne le rapport annuel de l'exercice en cours. Les conditions et rapports des exercices subséquents devront être fournis conformément aux exigences des exercices visés.			

b) Exercices financiers subséquents (excluant le dernier exercice financier)

Paiements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin de l'exercice en cours
<i>Option 1</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice en cours)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent 2. État financier provisoire	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice précédent Réels : du 1 ^{er} avril au 30 septembre de l'exercice en cours Prévisions : du 1 ^{er} octobre au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice en cours 31 mars de l'exercice en cours

Paievements	Conditions et type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
<i>Option 2</i> Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice en cours)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice précédent	31 mars de l'exercice en cours
	2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice suivant
Si le deuxième paiement est le dernier paiement de la contribution du Canada, ce paiement sera retenu jusqu'à ce que le Canada obtienne le rapport annuel de l'exercice en cours. Les conditions et rapports des exercices subséquents devront être fournis conformément aux exigences des exercices visés.			

c) Dernier exercice financier

Paievements	Conditions ou type de rapports	Période couverte par les rapports	Date d'échéance
Premier paiement (80 %)	1. Exigences des versements précédents satisfaites 2. Mise à jour du plan d'action (s'il y a lieu)		30 juin de l'exercice en cours
Deuxième paiement (n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour l'exercice financier en cours)	1. Rapport annuel de l'exercice financier précédent	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice précédent	31 mars de l'exercice en cours
	2. Rapport annuel	Du 1 ^{er} avril au 31 mars de l'exercice en cours	31 mars de l'exercice suivant

1.3 Les premiers paiements versés par le Canada à l'Alberta dans le cadre de la présente entente seront effectués dans un délai approximatif de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables suivant l'acceptation par le Canada des documents visés à l'article 1 de la présente annexe.

1.4 À l'exception des premiers paiements, tous les paiements versés par le Canada à l'Alberta dans le cadre de la présente entente seront effectués dans un délai approximatif de trente (30) jours ouvrables suivant l'acceptation par le Canada des documents visés à l'article 1 de la présente annexe.

1.5 Tous les paiements sont conditionnels à l'acceptation par le Canada des documents produits par l'Alberta conformément aux articles 1 et 2 de la présente annexe. Cette acceptation est conditionnelle à ce que les renseignements présentés dans lesdits documents soient conformes aux modalités et aux conditions administratives générales de la présente entente et que l'Alberta ait donné suite aux questions soulevées par le Canada, le cas échéant.

2. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS

2.1 Le Canada et l'Alberta doivent pouvoir rendre compte, le Canada au Parlement et l'Alberta à la législature de la province, de la bonne utilisation des fonds prévus à la présente entente et des résultats atteints grâce à ces investissements. À cette fin, l'Alberta accepte de soumettre au Canada les états financiers et les rapports exigés pour chacun des exercices financiers visés par la présente entente.

2.2 Les rapports et les états financiers seront approuvés par une personne dûment autorisée par l'Alberta.

2.3 Pour chaque période de référence, les états financiers présenteront de façon distincte le budget établi dans le plan d'action de la province (annexe 2), les contributions fédérales et provinciales par axe d'intervention et, pour chacune des initiatives, toutes les dépenses engagées par l'Alberta, y compris celles engagées depuis la date d'entrée en vigueur de la présente entente, soit le 1^{er} avril 2013. Les états financiers seront préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

2.4 L'Alberta présentera les états financiers et les rapports annuels et périodiques de la façon qu'elle jugera la plus appropriée compte tenu de sa situation particulière. À cette fin, elle pourra s'inspirer du modèle de rapports fournis à l'annexe 4 ou utiliser tout autre format dans la mesure où il répond aux obligations des paragraphes 2.7, 2.8 et 2.9 de la présente annexe et respecte l'esprit du paragraphe 8.2 du Protocole.

2.5 Aux fins du paragraphe 3.3 de la présente annexe, l'Alberta s'engage à ce que les dépenses qu'elle aura comptabilisées dans les états financiers présentés au Canada pour les dépenses effectuées entre le 1^{er} avril et le 30 juin, et imputables à l'exercice financier précédent, ne soient pas comptabilisées au cours de l'exercice financier suivant.

2.6 L'Alberta convient de tenir à jour des comptes et des documents en bonne et due forme sur les recettes et les dépenses associées au contenu de la présente entente, notamment toutes les factures, les reçus et les pièces justificatives utiles. Pour les besoins de la présente entente, l'Alberta conservera tous les comptes financiers, les pièces justificatives et autres documents utiles pendant au moins cinq (5) ans après l'expiration de la présente entente.

2.7 États financiers provisoires

2.7.1 Les états financiers provisoires présentent, pour chaque objectif linguistique, les détails sur les dépenses réelles et sur les dépenses prévues liées au plan d'action (annexe 2) de l'exercice financier visé, par axe d'intervention et par initiative.

2.7.2 Si l'Alberta requiert un deuxième paiement anticipé, il est entendu que l'état financier provisoire de l'Alberta sera fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice financier visé.

2.7.3 Plutôt que de présenter un état financier provisoire, l'Alberta pourra fournir un rapport annuel pour l'un ou l'autre des exercices financiers visés par la présente entente.

2.8 Rapports annuels

2.8.1 Les rapports annuels comportent un état financier final des contributions et des dépenses réelles liées au plan d'action (annexe 2) de l'exercice financier visé, par axe d'intervention et par initiative. Les rapports annuels fournissent également une indication sommaire de l'état de réalisation des initiatives du plan d'action (annexe 2), comprenant si nécessaire une explication quant aux modifications significatives de l'échéancier et du budget prévus.

2.8.2 Aux fins de l'alinéa 2.8.1, l'Alberta pourra utiliser la légende de l'état de réalisation qui suit :

- a) « 1 » pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus;
- b) « 2 » pour une initiative retardée ou pour une initiative ayant une modification significative de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé;
- c) « 3 » pour une initiative dont la mise en œuvre est compromise ou pour une initiative abandonnée.

2.8.3 Une explication sera requise si l'état de réalisation est aux niveaux 2 ou 3.

2.9 Rapports périodiques

2.9.1 L'Alberta convient de produire un rapport périodique présentant les progrès réalisés pour chaque axe d'intervention financé en fonction des indicateurs et des cibles identifiés dans son plan d'action (annexe 2). Ce rapport devra fournir une explication de la progression du plan d'action par rapport aux cibles fixées par l'Alberta. Ce rapport sera produit après les deuxième, cinquième et septième années de la présente entente et transmis au Canada.

2.9.2 L'Alberta fournira l'information selon les données disponibles au moment où le rapport périodique sera préparé.

2.9.3 L'Alberta transmettra ces rapports périodiques au CMEC lorsqu'ils seront finalisés.

3. DÉPENSES ADMISSIBLES

3.1 Aux fins de la présente entente, les dépenses admissibles pour chacune des initiatives décrites dans le plan d'action de l'Alberta (annexe 2) pourront comprendre, entre autres, les salaires et les avantages sociaux, les honoraires professionnels, les frais d'administration, les dépenses liées à l'achat ou à la location de matériel et d'équipement essentiels, à l'acquisition et à la production de matériel pédagogique ainsi qu'à la formation.

3.2 Seules les dépenses engagées au cours d'un exercice financier pour des initiatives décrites dans le plan d'action (annexe 2) seront considérées à titre de dépenses admissibles pour l'exercice financier visé.

3.3 Le Canada convient que la période pendant laquelle les dépenses peuvent être imputées aux contributions versées pendant un exercice financier donné peut être prolongée jusqu'au 30 juin, afin de les faire coïncider avec le calendrier scolaire. Les parties s'entendent que, de manière générale, les dépenses liées aux contributions du Canada seront engagées du 1 avril au 31 mars de l'exercice financier visé.

4. DÉPENSES NON RECEVABLES

4.1 Aux fins de la présente entente, les projets d'immobilisation et les activités ayant une portée internationale, tels que les frais de déplacement, ne seront pas considérés comme une dépense recevable aux contributions du Canada ou de l'Alberta.

5. TRANSFERTS

5.1 Transferts du financement du plan d'action pluriannuel aux programmes de bourses et de moniteurs

5.1.1 Pour chaque exercice financier visé par la présente entente, l'Alberta pourra transférer une partie des fonds prévus au paragraphe 4.2 de la présente entente aux programmes de bourses et de moniteurs. À cette fin, l'Alberta conclura des arrangements avec le CMEC lui permettant de transférer directement ces fonds sur une base annuelle. L'Alberta convient de refléter dans ses rapports annuels tout transfert fait au CMEC et de procéder à une mise à jour de son plan d'action (annexe 2) pour refléter les changements aux contributions prévues.

5.2 Transferts à l'intérieur du plan d'action pluriannuel

Pour chaque exercice financier visé et sous réserve des dispositions du paragraphe 4.3 de la présente entente, l'Alberta pourra transférer une partie des fonds prévus dans le plan d'action pluriannuel comme suit :

5.2.1 L'Alberta pourra à sa discrétion transférer une partie des fonds entre les axes d'intervention d'un même objectif linguistique.

5.2.2 Le Canada et l'Alberta pourront convenir par écrit, au plus tard le 15 février de l'exercice financier visé, de transférer une partie des fonds entre objectifs linguistiques.

5.2.3 L'Alberta reconnaît l'importance de respecter, pendant la durée de la présente entente, la répartition globale du financement entre objectifs linguistiques prévue au paragraphe 4.2 de la présente entente.

5.3 Transferts entre le plan d'action pluriannuel et les projets complémentaires

5.3.1 L'Alberta convient de ne faire aucun transfert entre les fonds prévus au paragraphe 4.2 de la présente entente pour le plan d'action pluriannuel et les contributions complémentaires accordées par le Canada dans le cadre des dispositions prévues au paragraphe 4.5 de la présente entente.

5.3.2 L'Alberta convient de ne faire aucun transfert entre les plans d'action financés dans le cadre des contributions complémentaires mentionnées au paragraphe 4.5 de la présente entente.

6. EXCÉDENT

6.1 Les parties conviennent que si les paiements versés à l'Alberta, conformément à la présente entente, dépassent les montants auxquels l'Alberta a droit, la somme excédentaire devra être remise au Canada. Si la somme excédentaire n'a pas été remise, le Canada pourra déduire un montant équivalent de ses contributions ultérieures à l'Alberta en vertu de la présente entente.

7. VÉRIFICATION FINANCIÈRE

7.1 Dans l'éventualité où une vérification financière s'avérerait nécessaire au cours d'une période allant jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la présente entente, le Canada et l'Alberta conviennent qu'elle serait menée par le Vérificateur général l'Alberta.

8. INFORMATION AU PUBLIC

8.1 Le Canada et l'Alberta conviennent que les principes de transparence, de reddition des comptes, de cohérence, d'exactitude, de rapidité de publication et de clarté guideront la production des rapports qui font l'objet de la présente entente. La diffusion de cette information par les parties sera conforme à leurs lois et à leurs politiques respectives, notamment celles en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information.

8.2 Le Canada et l'Alberta conviennent que les textes de la présente entente et ses annexes seront mis à la disposition du public canadien.

8.3 L'Alberta convient de mettre à la disposition du public des copies des rapports, y compris les évaluations, vérifications et autres examens relatifs à la présente entente. Pour ce faire, les personnes intéressées peuvent communiquer avec l'Alberta conformément aux dispositions au paragraphe 17.2 de la présente entente.

8.4 L'Alberta participera, par l'entremise du CMEC, à la réalisation de deux rapports d'envergure pancanadienne destinés au public au cours de la période visée par la présente entente. Ces rapports seront alimentés par le contenu des rapports périodiques de l'Alberta tel que décrits au paragraphe 2.9 de la présente annexe.

8.5 Le Canada et l'Alberta conviennent que toutes les communications et publications conjointes ayant trait à la présente entente et pour le grand public seront publiées en français et en anglais. Les communications et publications bilingues de l'Alberta respecteront la Politique sur les communications du gouvernement de l'Alberta.

9. MENTION DU CONCOURS DU CANADA

9.1 L'Alberta convient de reconnaître la participation du Canada dans le cadre de campagnes publicitaires pour tous les programmes auxquels le Canada a apporté une aide financière. Aux fins de la présente entente, la publicité comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, les communiqués et les rapports de ministères ou d'organismes provinciaux. Cette reconnaissance pourrait inclure une mention de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration et communautés*, là où c'est approprié.

9.2 L'Alberta accepte de prendre toutes les mesures raisonnables pour que tout autre bénéficiaire de la contribution financière du Canada, notamment les écoles, les conseils scolaires et les institutions postsecondaires, mentionne les contributions du Canada, dans la publicité relative aux programmes pour lesquels le Canada aura fourni une contribution financière. Cette reconnaissance pourrait inclure une mention de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration et communautés*, là où c'est approprié.

10. CONSULTATION

10.1 L'Alberta donnera l'assurance au Canada, dans le préambule de son plan d'action (annexe 2), que les groupes et les associations intéressés de la province, notamment les représentants des conseils scolaires et des institutions postsecondaires, ont été consultés quant à l'élaboration de son plan d'action (annexe 2).

10.2 L'Alberta accepte de consulter les groupes et les associations intéressés, notamment les représentants des conseils scolaires et des institutions postsecondaires, sur les programmes mis en œuvre dans le cadre de la présente entente, lorsque cela est jugé nécessaire. Ces consultations auront lieu, dans la mesure du possible, annuellement; le Canada et l'Alberta pourront s'entendre pour les tenir conjointement.

11. ÉVALUATION

11.1 L'Alberta est responsable de l'évaluation des programmes d'éducation et des initiatives relevant de sa compétence, y compris de son plan d'action (annexe 2). L'Alberta s'engage à partager avec le Canada le résultat de ces évaluations.

11.2 Les programmes du Canada, y compris le programme Développement des communautés de langue officielle, volet Éducation dans la langue de la minorité, et le programme Mise en valeur des langues officielles, volet Apprentissage de la langue seconde, font l'objet d'évaluations régulières. Pour ces évaluations, le Canada favorisera la participation de l'Alberta et il se servira des informations fournies dans le cadre de la présente entente. Si d'autres renseignements s'avéraient nécessaires, ils feront l'objet de discussions entre le Canada et l'Alberta.

PLAN D'ACTION DE L'ALBERTA – 2019-2020

PRÉAMBULE

Depuis 1970, le gouvernement fédéral a accordé un financement supplémentaire pour les coûts importants encourus par les provinces et les territoires afin d'offrir une éducation en français ou en anglais où le français ou l'anglais est la langue de la minorité au Canada. L'Alberta utilise le soutien financier pour enrichir les occasions d'apprentissage des étudiants qui sont inscrits à des programmes d'éducation française dans la langue de la minorité et des étudiants qui apprennent le français comme langue seconde, et ce, de la maternelle au postsecondaire.

Alberta Education et *Advanced Education* travaillent ensemble pour fournir un service intégré et complet à l'intention des apprenants de tous âges en Alberta. À l'intérieur de l'engagement global du gouvernement provincial de fournir la meilleure éducation possible pour tous, l'apprentissage de la langue chez les étudiants de l'Alberta reçoit une attention particulière dans un pays officiellement bilingue, dans une société multiculturelle et pluraliste, et dans une économie mondiale.

Conformément à La politique en matière de la francophone du gouvernement de l'Alberta, grâce à son leadership et à sa collaboration avec des intervenants à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, l'Alberta veille à ce que les apprenants aient la possibilité de devenir des penseurs engagés et des citoyens éthiques dotés d'un esprit entrepreneurial afin de pouvoir contribuer à une société démocratique, évolutive et prospère.

Maternelle – 12^e année

Introduction

Alberta Education valorise l'apprentissage des langues et, par son investissement important, il offre des possibilités aux étudiants francophones d'étudier dans leur langue maternelle et à tous les élèves de l'Alberta, la possibilité d'apprendre le français.

Situation actuelle

Alberta Education a un certain nombre de programmes de langue française pour satisfaire aux besoins de sa clientèle diverse et en pleine évolution. Les programmes de **français langue première (francophone)**, de **français langue seconde** et d'**immersion en français** offrent aux étudiants plusieurs possibilités d'exploration et d'épanouissement personnel dans la langue et la culture françaises.

a) Éducation dans la langue de la minorité

L'éducation en français est destinée aux enfants de parents qui ont des droits en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces parents ont le droit de faire instruire leurs enfants en français aux niveaux primaire et secondaire.

Alberta Education élabore le programme d'études en français à l'intention des élèves de la maternelle à la 12^e année inscrits au programme francophone. Tous les cours, à l'exception des cours d'*English Language Arts*, sont offerts en français par quatre autorités régionales francophones. Ce programme est conçu de manière à ce que les élèves s'identifient à la culture et à la communauté francophone et s'y intègrent.

En date de juin 2019, 42 écoles gérées par les quatre autorités régionales francophones offraient des programmes d'éducation francophone à environ 8 431 élèves. Cela se compare à 1 600 élèves dans dix écoles gérées par trois autorités régionales francophones au moment de la mise en œuvre de la gestion scolaire en Alberta en 1994.

Alberta Education continue de travailler en étroite collaboration avec les autorités francophones de la province afin d'offrir une éducation de qualité aux élèves francophones et de participer à des activités culturelles avec des groupes communautaires francophones et divers réseaux.

b) Français langue seconde

Les cours de français langue seconde sont destinés aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Ils permettent aux élèves d'acquérir une connaissance de base du français et une appréciation de la langue française et des cultures francophones.

Les écoles en Alberta offrent les cours de français langue seconde de la 4^e année au 12^e année. Dans ce programme, le français est enseigné comme matière, habituellement de 30 à 40 minutes par jour aux niveaux élémentaire et secondaire premier cycle, et de 125 heures par année au secondaire deuxième cycle. La majorité des conseils scolaires de l'Alberta offrent des cours de français langue seconde.

En date de juin 2019, 146 425 élèves étaient inscrits à des cours de français langue seconde offerts dans 1 030 écoles de l'Alberta gérées par 84 conseils scolaires. L'Alberta vise à maintenir ou à augmenter le nombre d'élèves inscrits à des cours de français langue seconde. *Alberta Education* fournit également des fonds au *Alberta Regional Professional Development Consortia* pour soutenir le perfectionnement professionnel des enseignants de langue seconde.

c) Immersion en français

Les programmes d'immersion en français sont destinés aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Ces programmes permettent aux élèves d'acquérir une compétence fonctionnelle en français ainsi qu'une appréciation de la langue française et des cultures francophones. Ces programmes également préparent les élèves qui veulent poursuivre des études postsecondaires en français.

La plupart du temps, l'immersion précoce débute en maternelle ou en 1^{re} année, tandis que l'immersion tardive débute habituellement en 7^e année. Le français est utilisé comme langue d'enseignement dans de nombreuses matières constituant la partie importante de chaque journée d'école.

En date de juin 2019, 45 945 élèves étaient inscrits à des programmes d'immersion en français offerts dans 226 écoles de l'Alberta gérées par 46 autorités scolaires. L'Alberta vise à maintenir ou à augmenter le nombre d'élèves inscrits à des programmes d'immersion en français.

Accès au financement fédéral

En réponse à la feuille de route *Investir dans notre avenir 2018-2023*, plan d'action pour les langues officielles, et en vertu de l'*Entente Canada-Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018* fondée sur le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)*, et l'extension dans le cadre de l'entente amendée 2018-2019, l'Alberta a élaboré un plan d'action pour l'exercice fiscal 2019-2020 afin d'accéder au financement fédéral en tenant compte du courriel émis par le ministère du patrimoine canadien en date du 16 mars 2020 dans des circonstances exceptionnelles.

Plan d'action 2019-2020 – Orientation/Priorités/Résultats

Le plan d'action 2019-2020 de l'Alberta s'harmonise aux plans budgétaires et opérationnels du gouvernement de l'Alberta. Il reflète les aspirations de ses communautés et les objectifs énoncés dans l'Entente. Il reconnaît le rôle de l'apprentissage comme essentiel afin que les Albertains puissent acquérir les compétences nécessaires pour permettre à l'Alberta de rester fort et pour favoriser sa croissance.

Le plan d'action 2019-2020 d'un an tire profit également de ses prédécesseurs : la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel 2013-2018 a mené à une scolarisation durable d'élèves, au nombre et à la répartition des écoles offrant des programmes de français, un perfectionnement professionnel bonifié et achat de ressources. Il a également contribué au développement d'une forte communauté d'apprentissage française qui joue un rôle clé pour faire en sorte que les étudiants et les enseignants puissent atteindre leur plein potentiel en français dans une province majoritairement anglophone. Le plan d'action 2019-2020 s'appuiera sur les réussites résultant de l'Entente 2013-2018 et permettra que l'élan et la synergie entourant l'apprentissage et l'enseignement du français continuent.

Par conséquent, le plan d'action renferme la description des initiatives, les cibles et les indicateurs de rendement, ainsi que les investissements prévus, et ce, en tenant compte des pratiques prometteuses de la maternelle à la 12^e année. Son développement a comporté la synthèse de quantités importantes

d'informations recueillies auprès de diverses sources, y compris des consultations face à face, les propositions soumises à *Alberta Education*, les résultats des évaluations provinciales, les données d'inscription, les activités de perfectionnement professionnel et les initiatives communautaires d'apprentissage.

L'évaluation de cet impact se fait sur une base régulière par les intervenants et le personnel d'*Alberta Education*. Les informations sont recueillies à partir de diverses sources de données telles que les bases de données existantes à *Alberta Education* et/ou des rapports écrits présentés par des intervenants.

STRATÉGIE DE MESURES DE RENDEMENT M-12		
ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ		
Axes d'intervention	Indicateurs de rendement	Sources de données
Participation des élèves	- Nombre d'élèves inscrits dans les programmes francophones	Base de données d' <i>Alberta Education</i>
Offre de programmes	- Nombre d'enfants inscrits à la maternelle - Nombre d'écoles qui offrent la maternelle à temps plein	Base de données d' <i>Alberta Education</i>
Rendement des élèves	- Résultats des élèves de 12 ^e année en Français	Site Web d' <i>Alberta Education</i> et données fournies par les rapports provenant des parties prenantes
Milieus scolaires enrichis	- Nombre d'activités culturelles organisées en collaboration avec la communauté francophone	Rapports finaux d'intervenants du secteur de l'éducation
Appui au personnel éducatif et recherche	- Nombre de bourses attribuées aux enseignants de la maternelle à la 12 ^e année pour la formation continue ou le perfectionnement professionnel - Nombre d'activités de formation continue	Rapports finaux d'intervenants du secteur de l'éducation et base de données d' <i>Alberta Education</i>
ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE		
Participation des élèves	- Nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'immersion en français - Nombre d'élèves inscrits à des cours de français langue seconde	Base de données d' <i>Alberta Education</i>
Offre de programmes	- Nombre de classes d'immersion en français	Base de données d' <i>Alberta Education</i>
Rendement des élèves	- Résultats des élèves de 12 ^e année en <i>French Language Arts</i>	Site Web d' <i>Alberta Education</i>
Milieus scolaires enrichis	- Nombre de centres d'examens pour l'administration du Diplôme d'études en langue française (D.E.L.F.) et du Diplôme approfondi de langue française (D.A.L.F.) - Nombre d'activités culturelles et d'événements enrichissants - Nombre d'élèves participant aux échanges Québec-Alberta	Rapports finaux d'intervenants du secteur de l'éducation
Appui au personnel éducatif et recherche	- Nombre de bourses attribuées aux enseignants de la maternelle à la 12 ^e année pour la formation continue ou le perfectionnement professionnel - Nombre d'activités de formation continue	Rapports finaux d'intervenants du secteur de l'éducation et base de données d' <i>Alberta Education</i>

Comme c'est le cas pour tous les plans, ce plan d'action vise à intégrer la flexibilité nécessaire pour s'adapter à un environnement en constante évolution, tout en se concentrant sur son objectif principal, soit de contribuer à la croissance de l'éducation de langue française en Alberta.

Ce plan d'action comprend des initiatives s'échelonnant de la maternelle au postsecondaire pour soutenir les programmes d'enseignement de la langue de la minorité et les programmes d'enseignement de la langue seconde dans les axes d'intervention suivants : Participation des élèves; Offre de programmes; Rendement des élèves; Milieus scolaires enrichis; Accès à l'enseignement postsecondaire; Appui au personnel éducatif et recherche.

Les initiatives ont été conçues afin d’avoir un effet positif dans les domaines suivants :

- 1) le nombre d’inscriptions dans les programmes de la minorité de langue française, dans les programmes d’immersion en français et dans les cours de français langue seconde dans un milieu d’apprentissage inclusif;
- 2) l’expansion et la viabilité des programmes de la minorité de langue française, des programmes d’immersion en français et des cours de français langue seconde;
- 3) les résultats des élèves de 12^e année;
- 4) la gamme et la qualité des activités d’enrichissement culturel offertes dans les milieux scolaires;
- 5) les services de soutien à l’intention du personnel enseignant;
- 6) le nombre d’inscriptions et la persévérance scolaire des étudiants au niveau postsecondaire;
- 7) l’accès à l’enseignement postsecondaire; et
- 8) l’appui au personnel éducatif et recherche.

Processus de consultation

Dans le même esprit de l’entente amendée 2018-2019 et de son plan d’action d’un an accordé à l’Alberta, ce plan d’action 2019-2020 a été élaboré dans le cadre de l’*Entente Canada-Alberta relative l’enseignement dans la langue de la minorité et l’enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018* et ses Annexes les plus récentes. Le présent plan d’action valorise les consultations antérieures effectuées auprès des intervenants clés de l’éducation, y compris et sans s’y limiter, les groupes suivants : la Fédération des conseils scolaires francophones de l’Alberta, *Canadian Parents for French*, les éducateurs et les établissements d’enseignement postsecondaire de l’Alberta. De plus, cette année scolaire, l’Alberta a constitué pour la première fois son Comité consultatif provincial, le *Provincial Advisory Committee (PAC)* relatif aux programmes de langues officielles en éducation avec divers organismes éducatifs, des représentants des autorités scolaires et des représentants du gouvernement de différentes directions. En plus des mises à jour régulières par courriel, site Web et appels téléphoniques, les responsables de l’*Alberta Education* ont participé à de multiples discussions, réunions, conversations utiles et correspondance interministérielle dans la province pour solliciter les avis des groupes communautaires.

Postsecondaire

Introduction

L’éducation en français est un élément important du système d’enseignement postsecondaire de l’Alberta. Il est bien connu que les habiletés langagières offrent des avantages culturels, économiques et personnels dans la communauté mondiale du 21^e siècle.

Advanced Education soutient les Albertains en leur offrant des opportunités d’éducation et de formation pour les préparer sur le marché du travail. Grâce aux investissements de *Advanced Education* chez les individus, les infrastructures et la capacité de recherche, le secteur du postsecondaire contribue à la création d’emplois, à l’innovation et à former des travailleurs qualifiés et adaptatifs qui contribueraient à la compétitivité de l’économie de l’Alberta. Par son financement aux établissements postsecondaires, le ministère aide les étudiants francophones et les autres étudiants qui étudient en français à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi et contribuer à leur communauté.

Situation actuelle

Au niveau postsecondaire en Alberta, des cours crédités en français sont maintenant offerts dans six collèges publics, deux collèges universitaires privés et six universités.

Réalisations de 2013–2014 à 2017-2018

Les inscriptions suivantes ont été signalées par les quatre établissements qui ont participé à l’ancienne Entente Canada-Alberta pour l’enseignement des langues officielles 2013-2014 à 2018-2019 : University of Alberta (U of A), University of Calgary (Uof C), University of Lethbridge (U of L), et Grande Prairie Regional College (GPRC).

- Près de 20 000 étudiants se sont inscrits à des cours de conversation française (niveaux débutant, intermédiaire, avancé) ou dans d’autres cours crédités enseignés en français (p. ex. : l’économie, l’histoire, la philosophie) offerts respectivement par l’U of A (Département des langues modernes), U of C U of L ou GPRC.

- Environ 4 600 étudiants de l'University of Alberta (Campus Saint-Jean (CSJ)) se sont inscrits à des cours menant à un diplôme de premier cycle en français, y compris 265 étudiants au niveau du deuxième cycle.
- Le Centre collégial de l'Alberta qui a été créé au sein de l'University of Alberta, après un investissement considérable de temps et de ressources par le CSJ et les gouvernements provincial et fédéral, a mis en place un programme de brevet collegial. L'implantation des trois programmes dont le diplôme en administration des affaires, gestion de tourisme et l'éducation de la petite enfance ainsi que deux programmes de certificat dont le programme de la petite enfance et aide-soignante, a été approuvée par le ministère d'*Advanced Education* au cours de la période de 2013-2014 à 2018-2019. Les inscriptions à ces programmes jusqu'en 2018-2019 totalisaient 209 étudiants. En ce sens, un accord de partenariat entre l'University of Alberta et Lakeland College a permis aux étudiants de s'offrir des nouvelles opportunités d'accéder un programme de diplôme en français en ligne sur l'apprentissage et à la garde des petits enfants, tout comme le programme de certificat d'aide-enseignant. De 2013-2014 à 2018-2019, un total de 402 étudiants étaient inscrits à ces programmes.

Orientation/Priorités/Résultats 2019–2020

Une orientation et une priorité pour le plan d'action 2019-2020 dans le système de l'enseignement postsecondaire de l'Alberta consistent à maintenir le nombre de programmes/cours offerts en français ainsi que le nombre d'inscriptions.

Le plan d'action 2019-2020 s'appuiera sur les réussites découlant de *l'Entente Canada–Alberta sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde de 2013-2014 à 2017-2018*, l'entente amendée d'un an 2018-2019 et fournira l'élan de croissance positive des inscriptions et de la diversification des programmes.

Le plan d'action soutiendra les activités de recrutement et de rétention. Parmi les autres thèmes récurrents qui sous-tendent les activités identifiées dans le plan d'action figurent la collaboration, le tissage de relations, l'amélioration de l'accès, la reconnaissance des acquis, les tests de langue et le maintien du niveau pédagogique.

Le plan d'action 2019-2020 relatif à l'enseignement postsecondaire souligne la poursuite des initiatives, de 2013-2014 à 2017-2018 ainsi que certain nombre de nouvelles activités. Les indicateurs de performance et les cibles respectent les axes d'intervention. La base de référence pour les activités continues a été établie sur la base des données recueillies de l'année 2018-2019. Les principaux indicateurs de chaque axe d'intervention sont décrits ci-dessous.

Veillez noter que les indicateurs sont identiques pour l'enseignement de la langue de la minorité française et l'enseignement du français langue seconde.

STRATÉGIE DE MESURES DE RENDEMENT – POSTSECONDAIRE		
ACCÈS À L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE		
ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ		
Axes d'intervention	Indicateurs de rendement	Sources de données
Accès à l'enseignement postsecondaire	- Nombre d'étudiants inscrits	Rapports : CSJ
	- Taux de persévérance scolaire	Rapports : CSJ
	- Nombre d'étudiants recevant de l'aide du Learning Centre	Rapports : CSJ
	- Nombre d'étudiants soumis au test de compétence linguistique	Rapports : CSJ
	- Nombre de programmes offerts	Rapports : CSJ
	- Trafic sur le site Web, nombre de rencontres de réseautage avec les intervenants et nombre de rencontres de sensibilisation communautaire.	Rapports : CSJ
COURS DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE		

Accès à l'enseignement postsecondaire	- Nombre de cours de français langue seconde offerts chaque année par des établissements postsecondaires (CSJ n'est pas inclus)	Les rapports de la U of A (Département des langues modernes), U of C, U of L et Grande Prairie Regional College
	- Nombre d'étudiants inscrits par année à des cours de français langue seconde (CSJ n'est pas inclus)	Les rapports des établissements (ci-dessus)
	- Nombre d'étudiants soumis au test de compétence linguistique	Les rapports des établissements
	- Nombre et type d'instructeurs embauchés au CSJ	Rapports : CSJ

Processus de consultation

Advanced Education maintient une consultation régulière avec les établissements qui offrent des opportunités d'apprentissage en français langue première et français langue seconde, assistance et services aux étudiants. La ratification de la nouvelle entente sur le protocole des langues officielles en éducation de 2018-2019 à 2022-2023 déclenchait la consultation, par le soin du ministère, des 26 établissements postsecondaires financés par l'État en Alberta par le biais d'un appel de propositions.

Le personnel de *Advanced Education* a été en contact fréquent avec les établissements depuis la date limite de soumission des propositions afin de solliciter des éclaircissements et de suggérer des révisions aux différentes composantes de la proposition.

Bien que les établissements postsecondaires et les étudiants soient les principaux clients du ministère, *Advanced Education* prévoit également de prendre contact avec d'autres intervenants clés de la communauté. Des organisations telles que l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA) et la section albertaine des parents canadiens pour le français.

Les établissements postsecondaires appuyant l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement du français langue seconde en vertu du Plan d'action de l'Alberta 2019-2020

Le Campus Saint-Jean (CSJ), qui est la faculté de langue française de l'Université de l'Alberta, est le point central où gravite le bilinguisme de la province pour les études postsecondaires. Cet environnement académique, linguistique et culturel unique offre aux étudiants une préparation académique; des compétences langagières et autres compétences essentielles à savoir, la pensée personnelle, la pensée critique, la responsabilité éthique, la collaboration, que doivent acquérir les leaders de demain. La vision de CSJ est d'être reconnue comme le centre de choix de l'enseignement universitaire de langue française dans l'Ouest canadien et un centre majeur de choix pour l'enseignement universitaire de langue française au Canada et dans le monde.

CSJ offre des programmes de diplômes de haute qualité dans divers domaines, notamment l'éducation, la langue et la littérature, les arts et les sciences. CSJ s'est également associé, avec succès, à d'autres facultés de l'University of Alberta pour offrir des programmes menant à un baccalauréat en sciences infirmières, en sciences de l'environnement, en génie et en administration des affaires. Au cours des dernières années, le mandat de CSJ s'est étendu aux programmes de niveau collégial afin de combler les lacunes critiques du marché du travail.

CSJ propose également une formation de développement professionnel en français et en compétences linguistiques pour les enseignants et autres professionnels. Les installations de CSJ comprennent un centre de ressources pédagogiques, un laboratoire multimédia, un laboratoire d'acoustique vocale, une résidence pour étudiants, un centre universitaire et culturel, et une bibliothèque avec l'une des plus complètes collections de livres de langue française dans l'Ouest canadien. Le CSJ continue d'investir dans le multimédia et la technologie afin d'améliorer à la fois l'accès aux cours par les étudiants et l'appui qu'on peut donner à ces derniers.

Durant la durée de l'entente, en 2019-2020, le CSJ a l'intention de maintenir ou d'augmenter le nombre d'inscriptions ainsi que le nombre de programmes proposés. En 2018-2019, le Campus Saint-Jean a

offre sept programmes de premier cycle / deuxième cycle en arts, commerce, éducation et sciences, deux programmes de diplômes supérieurs et quatre diplômes de niveau collégial.

Le baccalauréat ès arts offre une majeure en langue française et en littérature française et franco-canadienne, ainsi que des mineures en art dramatique, musique, et traduction. Les spécialisations en baccalauréat en éducation comprennent l'enseignement primaire et secondaire. Le Campus Saint-Jean propose également un BEd après diplôme et un baccalauréat combiné en éducation et en sciences de cinq ans. Les étudiants du programme de diplôme BEd peuvent s'orienter vers une débouchée de carrière en immersion française ou dans un milieu éducatif francophone.

Les étudiants du programme de baccalauréat ès sciences peuvent choisir une majeure ou une double majeure ainsi qu'une mineure en biologie, chimie, mathématiques, physique, psychologie ou statistique.

En collaboration avec des collèges dans le système postsecondaire en Alberta, l'University of Alberta (par le biais du Centre collégial de l'Alberta au CSJ), poursuivra ses activités afin de favoriser l'accès des étudiants à une programmation de niveau collégial en français, soit en ligne ou au sein du campus.

Des cibles en matière d'inscription, de persévérance scolaire, de taux de diplomation, d'accords de collaboration, de programmes et de cours offerts (y compris la livraison en ligne), et en matière du nombre d'instructeurs ont été décrites dans le plan d'action. Le CSJ poursuivra ses efforts pour répondre à l'évolution des besoins exprimés par les étudiants et la communauté francophone de l'Alberta.

L'autre principal bénéficiaire de l'Entente est l'University of Calgary.

Le Centre français de l'University of Calgary existe depuis 1979. Son but est de promouvoir la langue française et la culture francophone par le biais d'une variété de cours, de projets et d'activités. Le Centre offre également des fins de semaine d'immersion, le perfectionnement professionnel des enseignants, des programmes d'enrichissement de la langue pour les étudiants et les enseignants, et un programme d'instruction en langue française (FLIP). Ce programme offre des cours crédités enseignés en français couvrant une variété de sujets, et ce, en fonction principalement de la compétence en français des professeurs. Grâce à la faculté d'éducation et à la faculté des arts, l'University of Calgary offrira des cours de conversation française, un certificat en études françaises, des majeures et des mineures de premier cycle en français, et une maîtrise ès arts en français.

D'autres établissements ayant des initiatives découlant de l'Entente amendée 2018-2019 et le plan d'action, avec lesquels le soutien sera prolongé pour 2019-2020 comprennent le Département des langues modernes et d'études culturelles de l'University of Alberta, l'University of Lethbridge et Grande Prairie Regional College.

Parmi les activités qui seront appuyées dans ces établissements, notons les suivantes :

- augmenter le nombre de cours crédités et non-crédités offerts en français grâce à l'élaboration d'une variété de cours en français;
- offrir des cours pour soutenir l'acquisition de la langue française/ conception d'un nouveau cours;
- développer et renforcer des partenariats avec les autorités scolaires au niveau local;
- promouvoir la culture de langue française, les échanges d'étudiants (au Canada) et des ateliers pour les enseignants;
- améliorer le processus d'évaluation de maîtrise de la langue française ;
- accès élargi à la prestation de cours en ligne ;
- progrès technologiques qui soutiennent la façon dont les étudiants investis dans l'apprentissage, recrutés et soutenus pendant leur inscription.

Parmi les autres établissements proposant des initiatives dans le cadre de la nouvelle entente bilatérale et du plan d'action prévus de 2020-2021 à 2022-2023, on compte le Lakeland College, l'Université Concordia d'Edmonton et l'Université St. Mary's.

Le budget de 2019-2020 et 2020-2021 du gouvernement de l'Alberta et le ralentissement économique résultant de la pandémie de la COVID-19 sont confrontés à un certain nombre de défis financiers pour le ministère de *Advanced Education* et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il est important de noter que, bien que l'offre des cours en classe dans les établissements postsecondaires de l'Alberta ait été suspendue en raison de la pandémie, les établissements sont toujours ouverts, des recherches sont en cours et de nombreux cours sont toujours dispensés en ligne.

Un autre défi est la demande croissante d'enseignants et d'autres professionnels en Alberta qui parlent couramment le français. Le nombre d'albertains qui souhaitent participer à des activités francophones, en immersion française ou en français langue seconde au niveau postsecondaire continue de croître.

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité - M à 12				
Axe d'intervention	Participation des élèves				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre d'élèves inscrits à des programmes francophones.	1. Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves inscrits à des programmes francophones. Données de référence – 2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle et prématernelle : 1 396 • 6^e année : 661 • 9^e année : 393 • 12^e année : 317 	2019–2020	1 008 771 \$	1 008 771 \$	2 017 542 \$
		Total	1 008 771 \$	1 008 771 \$	2 017 542 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 – Promotion et publicité Les autorités scolaires francophones entreprendront des activités et initiatives de promotion et de publicité, afin d'accroître la visibilité du système francophone auprès des parents ayant droit dans toute la province. Ces activités médiatiques, qui passeront par les médias traditionnels ainsi que les médias numériques, permettront un rayonnement accru des conseils scolaires francophones, de leurs écoles, de la programmation disponible, et des avantages reconnus du bilinguisme, de l'enseignement en français langue maternelle et langue seconde de qualité. Les services jeune enfance, les installations scolaires, le rendement des élèves, et le transport seront mis en valeur. Ces activités permettront aux autorités francophones de recruter une proportion grandissante des enfants d'ayants droit à l'éducation francophone.				866 454 \$	
Initiative 2 – Recrutement et stratégies de persévérance scolaire Les autorités régionales francophones développeront davantage des stratégies visant la mise en commun d'initiatives pour répondre aux nouveaux enjeux/initiatives en matière d'éducation francophone en Alberta, notamment en ce qui concerne le recrutement et la persévérance scolaire.				837 088 \$	
Initiative 3 – Stratégies logistiques régionales Fournir un soutien logistique aux échanges d'étudiants et aux activités de groupe entre les écoles francophones et entre les écoles et les élèves de différents conseils scolaires régionaux. Les ressources utilisées favorisent des activités qui développent un sentiment d'appartenance et de solidarité entre tous les étudiants francophones albertains. En appuyant différents moyens de communication, le transport des élèves et des activités communes, les autorités francophones développeront et renforceront le sentiment d'appartenance des élèves à une communauté provinciale.				194 000 \$	
Initiative 4 – Stratégies logistiques régionales Étant donné qu'il devient de plus en plus difficile d'embaucher des enseignants du Québec, la promotion des spécialistes de l'éducation en langue française (tels que les orthophonistes, les psychologues) en Alberta est une question urgente et, comme pour le recrutement des étudiants, exigera des efforts plus intenses que par le passé. En utilisant à la fois les médias traditionnels et les nouveaux médias, les conseils s'engageront dans des efforts de sensibilisation à l'échelle nationale et internationale dans le but de pouvoir répondre aux besoins croissants des conseils francophones de l'Alberta.				120 000 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité - M à 12				
Axe d'intervention	Offre de programmes				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre d'enfants inscrits à la maternelle.	1. Maintenir ou augmenter le nombre d'enfants inscrits à la maternelle. Donnée de référence – 2018-2019 : • 967 enfants	2019-2020	2 302 274 \$	2 302 274 \$	4 604 548 \$
2. Nombre d'écoles qui offrent la maternelle à temps plein.	2. Maintenir le nombre d'écoles qui offrent la maternelle à temps plein. Donnée de référence – 2018-2019 : • 36 écoles				
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 – Maternelle à temps plein Les autorités régionales francophones vont maintenir les programmes de maternelle à temps plein dans toutes les écoles élémentaires et fournir les ressources et le soutien nécessaires, y compris l'achat de ressources pédagogiques, le recrutement d'enseignants et l'offre de formations pertinentes.				4 604 548 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité - M à 12				
Axe d'intervention	Rendement des élèves				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Résultats en Français des élèves de 12 ^e année.	1. Maintenir ou augmenter le rendement des élèves de 12 ^e année en Français. Donnée de référence – 2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> • 98.6 % des élèves atteignent ou dépassent le standard acceptable, y compris 29.5 % des élèves qui atteignent le standard d'excellence 	2019–2020	201 676 \$	201 676 \$	403 352 \$
		Total	201 676 \$	201 676 \$	403 352 \$
Initiative prévue					Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative
Initiative 1 – Développement langagier en Français En poursuivant le précédent plan d'action 2018-2019, on accordera du temps aux enseignants pour travailler avec de petits groupes afin de faciliter le développement langagier des élèves en lecture et en écriture. Le cas échéant, on leur fournira des aides pour faciliter le développement des compétences en communication orale. Aussi, par le biais de réunions, de sessions et de ressources mises à jour, les enseignants auront l'occasion d'apprendre et de partager les pratiques prometteuses les plus utiles. En outre, des ressources numériques et imprimées seront achetées pour soutenir cette initiative.					353 352 \$
Initiative 2 – Collaboration entre enseignants Cette initiative se veut être un outil permettant d'appuyer le temps alloué et de remplacement en cas d'absence pour permettre au personnel enseignant de travailler collectivement sur des problèmes pratiques découlant de thèmes émergents ou en cours. À titre d'exemple, en 2018-2019, la mise en œuvre et la mise en pratique du nouveau programme d'études de la maternelle à la 12 ^e année constitueront une tâche essentielle pour le personnel. Une collaboration entre les enseignants et entre les conseils scolaires sera nécessaire. Les autres problèmes actuels s'avèrent être les défis de la francisation des élèves immigrants et issus d'une familles exogames peu compétents en français, l'utilisation accrue de la technologie en contexte minoritaire, les techniques de développement de l'auto-efficacité et les approches de mentorat en matière de gestion du stress et de conciliation travail-famille.					50 000 \$

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité - M à 12				
Axe d'intervention	Milieus scolaires enrichis				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre d'activités culturelles organisées en collaboration avec la communauté francophone. 2. Nombre de cours/de classes d'enseignement à distance offerts.	1. Maintenir le nombre d'activités culturelles. Donnée de référence – 2018-2019 : • 621 activités 2. Maintenir le nombre de cours/de classes d'enseignement à distance offerts. Donnée de référence – 2018-2019 : • 72 classes/cours	2019-2020	282 285 \$	282 285 \$	564 570 \$
		Total	282 285 \$	282 285 \$	564 570 \$
Initiative prévue					Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative
Initiative 1 –Activités culturelles et leadership En collaboration avec la communauté francophone, des membres du personnel dans chaque région de la province organiseront et coordonneront des activités culturelles pour les élèves de tous les groupes d'âge. En vertu de cette initiative, les élèves auront également l'occasion de rencontrer des élèves d'autres écoles francophones lors de rassemblements d'une journée. Ces rassemblements leur fourniront l'occasion de découvrir leur culture et de parler le français dans un contexte plus large.					564 570 \$

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité - M à 12				
Axe d'intervention	Appui au personnel éducatif et recherche				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre de bourses attribuées aux enseignants de la maternelle à la 12 ^e année pour la formation continue ou le perfectionnement professionnel.	1. Maintenir le nombre de bourses accordées pour la formation continue ou le perfectionnement professionnel. Donnée de référence – 2018-2019 : • 31 bourses	2019–2020	252 234 \$	252 234 \$	504 468 \$
2. Nombre d'activités de formation continue.	2. Maintenir le nombre d'activités de formation continue. Donnée de référence – 2018-2019 : • 117 activités de formation continue	Total	252 234 \$	252 234 \$	504 468 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 – Bourse individuelle pour enseignants Les éducateurs, y compris les enseignants, les administrateurs, les bibliothécaires, les conseillers et les autres membres du personnel professionnel qui travaillent avec des élèves qui apprennent en français peuvent faire une demande de bourse pour suivre des cours ou assister à des congrès de leur choix. Ces bourses visent les cours et les formations de perfectionnement professionnel suivis au Canada.				160 000 \$	
Initiative 2 – Perfectionnement professionnel Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel offertes par le Consortium provincial francophone pour le perfectionnement professionnel vont permettre aux enseignants d'acquérir les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour aider les élèves à atteindre leur plein potentiel. Cette initiative permettra de soutenir la planification et l'offre des séances de perfectionnement professionnel en français.				344 468 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement dans la langue de la minorité au postsecondaire – Campus Saint-Jean – Université de l'Alberta				
Axe d'intervention	Accès à l'enseignement postsecondaire				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre d'étudiants inscrits.	1. Maintenir ou augmenter le nombre d'étudiants inscrits à des programmes. Donnée de référence – 2018-2019 : • 932 étudiants inscrits	2019-2020	1 263 726 \$	1 263 726 \$	2 527 452 \$
2. Taux de persévérance scolaire.	2. Augmenter le taux de persévérance scolaire des étudiants après leur première année d'études à 2 %. Donnée de référence – 2018-2019 : • Taux de persévérance scolaire – 73 %				
3. Nombre d'étudiants recevant de l'aide du <i>Learning Centre</i> .	3. Augmenter de 2 % le nombre d'étudiants recevant de l'aide du <i>Learning Centre</i> . Donnée de référence – 2018-2019 : • Clientèle du <i>Learning Centre</i> – 292				
4. Nombre de programmes offerts.	4. Maintenir à 13 ou augmenter le nombre de programmes offerts (diplôme ou degré). Données de référence – 2017-2018 : • Diplôme : 4 • Baccalauréat : 7 • Maîtrise : 2				
5. Trafic sur le site Web, le nombre de rencontres de réseautage avec les intervenants et le nombre de rencontres de sensibilisation.	5. Maintenir le nombre de visites sur le site Web, de rencontres de réseautage avec les intervenants et de rencontres de sensibilisation. Données de référence – 2018-2019 : • Activités culturelles parrainées : 25 • Évènements/présentations de sensibilisation : 180 • Visites sur le site Web : 110 000				
		Total	1 263 726 \$	1 263 726 \$	2 527 452 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 : Programmes universitaires de langue française Maintenir et développer des programmes universitaires au Campus Saint-Jean, y compris le renouvellement et la mise à jour du curriculum et de la pédagogie pour l'enseignement du français et en français. Les secteurs universitaires peuvent inclure : les arts (B.A./M.A.), l'éducation (BEd./MEd.), et les sciences (B.Sc. général et B.Sc. en sciences de l'environnement et de la conservation et en ingénierie).				1 727 452 \$	
Initiative 2 : Programmes collégiaux de langue française Élaborer et mettre en œuvre des programmes menant à l'obtention de certificats ou de diplômes de niveau collégial au Centre collégial de l'Alberta, programmes qui répondent aux nouveaux besoins, y compris l'administration des affaires, la santé, le tourisme, et l'éducation préscolaire. La prestation de ces programmes pourrait être par l'enseignement en ligne, en face-à-face ou par des ententes de partenariat avec d'autres institutions telles que Lakeland College et NorQuest College.				600 000 \$	
Initiative 3 : Plan de recrutement et de promotion Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de recrutement pour inciter les étudiants francophones				100 000 \$	

à s'inscrire à l'Université de l'Alberta dans les programmes de baccalauréat ou d'études supérieures au Campus Saint-Jean ou à des programmes de niveau collégial au Centre collégial de l'Alberta; développer des outils de promotion et de mise en marché (p. ex. : développement de sites Web) et des activités (p. ex. : plus de sensibilisation chaque année auprès des écoles et des autorités scolaires).	
Initiative 4 : Soutien linguistique Fournir un service de soutien au Campus Saint-Jean à l'intention des étudiants pour les aider dans la rédaction de leurs travaux scolaires et pour consolider leurs compétences linguistiques en français.	100 000 \$

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde - M à 12				
Axe d'intervention	Participation des élèves				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
<p>1. Nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'immersion en français.</p> <p>2. Nombre d'élèves inscrits à des cours de français langue seconde.</p>	<p>1. Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves inscrits dans les programmes d'immersion en français.</p> <p>Données de référence – 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle et prématernelle : 4 696 • 6^e année : 3 616 • 9^e année : 2 807 • 12^e année : 1 696 <p>2. Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves inscrits à des cours de français langue seconde.</p> <p>Données de référence – 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle et prématernelle : 450 • 6^e année : 30 102 • 9^e année : 10 364 • 12^e année : 1 964 	2019–2020	3 989 245 \$	3 989 245 \$	7 978 490 \$
Initiatives prévues					Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative
<p>Initiative 1: Immersion en français Les autorités scolaires mettront l'accent sur le recrutement d'élèves pour les programmes d'immersion en français afin de mieux répondre à leurs besoins par la promotion et l'amélioration des services offerts en français. De plus, en vertu de cette initiative, les autorités scolaires concentreront leurs efforts à réunir la communauté d'apprentissage d'immersion en français par le biais de rencontres intra et interécoles afin de promouvoir l'apprentissage de la langue et de la culture française, et ce, en collaboration avec d'autres organisations soutenant le français (p. ex. : Canadian Parents for French).</p>					5 978 490 \$
<p>Initiative 2: Français langue seconde Les autorités scolaires mettront l'accent sur le recrutement d'élèves pour les cours de français langue seconde afin de mieux répondre à leurs besoins par la promotion et l'amélioration des services offerts en français. De plus, en vertu de cette initiative, les autorités scolaires concentreront leurs efforts à réunir la communauté d'apprentissage de français langue seconde par le biais de rencontres intra et interécoles afin de promouvoir l'apprentissage de la langue et de la culture française, et ce, en collaboration avec d'autres organisations soutenant le français (p. ex. : Canadian Parents for French).</p>					2 000 000 \$

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde - M à 12				
Axe d'intervention	Offre de programmes				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre de classes d'immersion en français.	1. Ajouter 90 classes d'immersion en français. Données de référence –2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> • 18 classes 	2019–2020	342 550 \$	342 550 \$	685 100 \$
		Total	342 550 \$	342 550 \$	685 100 \$
Initiative prévue				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1: Élargissement des programmes d'immersion en français Les autorités scolaires élargiront les programmes d'immersion en français par l'ajout de classes, le l'embauche d'enseignants et l'achat de ressources nécessaires dont les ressources pédagogiques et les ressources d'enseignement et d'apprentissage imprimées et numériques.				685 100 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde - M à 12				
Axe d'intervention	Rendement des élèves				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Résultats des élèves en immersion en français de 12 ^e année en <i>French Language Arts</i> .	1. Maintenir ou augmenter le rendement des élèves en immersion en français de 12 ^e année en <i>French Language Arts</i> . Donnée de référence – 2018-2019 : <ul style="list-style-type: none"> • 91.5 % des élèves atteignent ou dépassent le standard acceptable, y compris 10.1 % des élèves qui atteignent le standard d'excellence 	2019–2020	398 750 \$	398 750 \$	797 500 \$
		Total	398 750 \$	398 750 \$	797 500 \$
Initiative prévue				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1: Littératie pour les apprenants inscrits aux programmes d'immersion en français Les autorités scolaires appuieront des initiatives en matière de littératie pour les apprenants d'immersion en français en mettant à la disposition des apprenants et des enseignants spécialistes les ressources et le soutien nécessaires, notamment la modélisation en classe de stratégies visant la littératie. Diverses ressources seront créées ou achetées pour soutenir une variété de thèmes et d'activités.				797 500 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde - M à 12				
Axe d'intervention	Milieus scolaires enrichis				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre de centres d'examens pour l'administration du Diplôme d'études en langue française (D.E.L.F.) et du Diplôme approfondi de langue française (D.A.L.F.).	1. Maintenir le nombre de centres d'examens en vue d'une accréditation. Donnée de référence – 2018-2019 : • 11 centres	2019–2020	1 730 700 \$	1 730 700 \$	3 461 400 \$
2. Nombre d'évènements culturels et d'enrichissement.	2. Maintenir le nombre d'activités culturelles et d'évènements enrichissants. Donnée de référence – 2018-2019 : • 280 évènements				
3. Nombre d'élèves participant aux échanges Québec-Alberta.	3. Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves participant aux échanges Québec-Alberta. Donnée de référence – 2018-2019 : • 15 élèves				
		Total	1 730 700 \$	1 730 700 \$	3 461 400 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 – Centres d'examens D.E.L.F./D.A.L.F. Les six centres d'accréditation de français maintiendront et accroîtront les possibilités pour les élèves de passer le D.E.L.F. et donneront aux enseignants la possibilité d'utiliser les données provenant de ces examens pour évaluer les forces et les faiblesses de leurs élèves et d'y réfléchir afin d'en tenir compte dans leur enseignement. De plus, les autorités scolaires vont développer des partenariats D.E.L.F. solides avec d'autres autorités et les élèves auront l'occasion de réfléchir à leur apprentissage du français en créant un portfolio langagier numérique qui s'harmonise au programme d'études de français.				1 874 200 \$	
Initiative 2 – Activités culturelles Les autorités scolaires vont collaborer avec des membres de la communauté en vue d'organiser des activités culturelles et des évènements enrichissants telles que la Sainte Catherine, le Carnaval, la Semaine de la francophonie, les groupes théâtraux, etc.				1 241 500 \$	
Initiative 3 – Pratiques exemplaires grâce aux partenariats innovateurs Les autorités scolaires vont créer plusieurs partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire, des ministères, des organisations de langue française et des groupes de parents afin de mettre l'accent sur les pratiques exemplaires et de trouver des moyens pour établir des partenariats innovateurs tels que le programme d'échange géré par le <i>Alberta Teachers' Association</i> et <i>Alberta Education</i> ou le développement d'un centre de ressources qui dessert une zone rurale dans son ensemble.				345 700 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde - M à 12				
Axe d'intervention	Appui au personnel éducatif et recherche				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre de bourses attribuées aux enseignants de la maternelle à la 12 ^e année pour la formation continue ou le perfectionnement professionnel.	1. Maintenir le nombre de bourses attribuées aux fins de formation continue ou de perfectionnement professionnel. Donnée de référence – 2018-2019 : • 62 bourses	2019–2020	430 000 \$	430 000 \$	860 000 \$
2. Nombre d'activités de formation continue.	2. Maintenir le nombre d'activités de formation continue. Donnée de référence – 2018-2019 : • 115 activités de formation continue	Total	430 000 \$	430 000 \$	860 000 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 : Bourse individuelle pour enseignants Les éducateurs, y compris les enseignants, les administrateurs, les bibliothécaires, les conseillers et les autres membres du personnel professionnel qui travaillent avec des élèves qui apprennent en français peuvent faire une demande de bourses pour suivre des cours et assister à des conférences de leur choix. Ces bourses visent les cours et les formations de perfectionnement professionnel suivis au Canada.				440 000 \$	
Initiative 2 – Perfectionnement professionnel Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel offertes par les Consortiums régionaux de perfectionnement professionnel de l'Alberta vont permettre aux enseignants d'acquérir les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour aider les élèves à atteindre leur plein potentiel. Cette initiative permettra de soutenir la planification et l'offre des séances de perfectionnement professionnel en français.				420 000 \$	

OBJECTIF LINGUISTIQUE	Enseignement du français langue seconde au postsecondaire				
Axe d'intervention	Accès à l'enseignement postsecondaire				
Indicateur(s) de rendement	Cible(s) de rendement	Investissements prévus par axe d'intervention			
		Année	Fédéral	Provincial	Total
1. Nombre de cours de français langue seconde offerts chaque année par des établissements postsecondaires (Campus Saint-Jean n'est pas inclus)	1. Augmenter de 2 % annuellement le nombre de cours de français langue seconde et/ou le nombre d'autres cours (p. ex. : économie) offerts en français. Donnée de référence – 2018-2019 : • 480 cours offerts	2019-2020	2 003 614 \$	2 003 614 \$	4 007 228 \$
2. Nombre de candidats inscrits aux tests de compétences langagières (D.E.L.F./D.A.L.F.)	2. Augmenter de 2% annuellement le nombre d'inscrits pour passer le test. Donnée de référence – 2018-2019 : • 260 inscrits				
3. Nombre d'étudiants inscrits à des cours de français langue seconde (Campus Saint-Jean n'est pas inclus).	3. Augmenter de 2 % annuellement le nombre d'étudiants inscrits à des cours de français langue seconde. Donnée de référence – 2018-2019: • Nombre d'étudiants inscrits : 3 073				
4. Nombre et type d'instructeurs embauchés au Campus Saint-Jean.	4. Maintenir le nombre d'instructeurs (professeurs à temps plein et chargés de cours à temps plein ou à temps partiel) au Campus Saint-Jean. Données de référence – 2018-2019 : • Professeurs plein temps : 34 • Chargés de cours : 55				
		Total	2 003 614 \$	2 003 614 \$	4 007 228 \$
Initiatives prévues				Contribution totale annuelle prévue (provinciale/fédérale) par initiative	
Initiative 1 : Élaboration de programmes ou de cours de français langue seconde dans les établissements postsecondaires autres que le Campus Saint-Jean Maintenir et développer les possibilités d'apprentissage par le biais de cours de français langue seconde et de diplômes de premier cycle ou de cycles supérieurs grâce à plus de possibilités d'échanges face à face, à la prestation de cours en ligne, à la fourniture de plus de ressources d'apprentissage, aux stages et à d'autres occasions d'apprentissage expérientiel et à l'accroissement des activités de sensibilisation communautaire, et ce, dans les établissements et les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • University of Alberta (département des langues modernes) : programmes de baccalauréat ès arts en français ou avec spécialisation (majeure/mineure/majeure combinée), cours de conversation ; • University of Calgary : faculté des arts et le French Centre (études en français, cours offerts en français et menant à un diplôme, les échanges d'étudiants, l'apprentissage continu), faculté d'éducation (cours spécialisés des premier et deuxième cycles et stages d'enseignement) ; • University of Lethbridge : élargissement de l'administration des tests de compétence langagière D.E.L.F./D.A.L.F. 				1 402 680 \$	
Initiative 2 : Élaboration de programmes ou de cours de français langue seconde au niveau collégial dans les établissements postsecondaires autres que le Campus Saint-Jean Développer de nouvelles possibilités d'apprentissage pour les étudiants qui veulent apprendre le français ou en français au niveau collégial par la prestation de cours/programmes en mode face à face et en ligne grâce à un plus grand nombre de ressources d'apprentissage, aux tests de compétence linguistique et à l'accroissement d'activités de sensibilisation communautaire, et ce, dans l'établissement et les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Grande Prairie Regional College – Mineure en français langue première ou français langue seconde menant à un certificat en éducation, les échanges d'étudiants entre des établissements postsecondaires au Canada, l'élaboration de cours, l'évaluation de compétences linguistiques en partenariat avec les autorités scolaires. 				250 000 \$	
Initiative 3: Élaboration de programmes à l'University of Alberta– Campus Saint-Jean				2 354 548 \$	

Améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les apprenants de français langue seconde au Campus Saint-Jean dans des secteurs clés y compris l'élaboration de nouveaux programmes et de nouveaux cours, l'évaluation de compétences linguistiques en français, les installations, des améliorations au niveau de la technologie et des ressources éducatives, et un renouveau général dans les domaines du recrutement et de la rétention des étudiants ainsi que de l'appui qui leur est offert.	
--	--